



PROJET PEDAGOGIQUE 2026/2027

ASSOCIATION CULTURELLE

O SOL DE PORTUGAL

9, rue Saint Rémi

05.56.01.04.19

osoldeportugal.aps@gmail.com

TABLE DES MATIERES

I/ Nos intentions éducatives - P.3

II/Fonctionnement de l'accueil - P.6

III/ Evaluation – P.12

IV/ Réglementation et encadrement – P.13

Ce présent projet vise à donner aux enfants l'opportunité de participer à des activités périscolaires où ils pourront se détendre mais aussi découvrir et développer de nouvelles compétences et apprendre à évoluer et trouver sa place au sein d'un groupe.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des Projet Educatif du Territoire des collectivités territoriales de la Gironde, du Projet Educatif de la ville de Bordeaux et du Projet Educatif de l'association O Sol De Portugal autour desquels s'articulent les intentions pédagogiques des différents intervenants gravitant autour de l'enfant permettant ainsi cohérence et continuité.

Il sera affiné à la rentrée avec la nouvelle équipe.

NOS INTENTIONS EDUCATIVES

L'association met en œuvre depuis plusieurs années des activités s'adressant au jeune public en favorisant les développements : moral, affectif et moteur d'enfants de 5 à 11 ans dans les domaines: éducatif, social, culturel et sportif.

Toutes ses actions développées, dans et hors l'Ecole, s'inscrivent dans une approche interculturelle et traduisent les valeurs défendues par l'association.

Ses principales valeurs éducatives

- ◇ **L'épanouissement de l'individu dans le respect, la tolérance, la fraternité, la solidarité, la laïcité, la citoyenneté, le dialogue et l'écoute ;**
- ◇ **Défense et animation d'un projet associatif ancré sur le territoire et dans une approche interculturelle ;**
- ◇ **L'esprit d'équipe et l'expression individuelle ;**
- ◇ **L'ouverture au monde pour permettre l'acquisition de nouvelles connaissances dans différents domaines**



Les actions des animateurs et animatrices se feront systématiquement en veillant à la continuité des divers cadres et fonctionnements mis en place au sein de l'école tout en garantissant la sécurité physique, morale et affective de chacun.

Le bon déroulement des activités périscolaires se fait donc en complémentarité et en cohérence avec les actions éducatives des familles, de l'équipe enseignante ainsi que des agents municipaux.

Nos objectifs pédagogiques

- ◇ **Favoriser des relations basées sur l'écoute, la confiance ainsi que le respect des particularités et besoins de chacun ;**
- ◇ **Permettre à l'enfant de se construire au sein d'un groupe tout en garantissant son bien-être ;**
- ◇ **Valoriser les actions individuelles de chacun tout en les incluant et en respectant celles d'un collectif;**
- ◇ **Proposer des temps d'animation forts tout au long de l'année en alternant ateliers créatifs, petits et grands jeux et permettre ainsi aux enfants de s'investir dans la réalisation de projets au long cours;**
- ◇ **Articuler nos actions éducatives en lien avec le projet associatif de l'association.**

Le contexte

Ecole du Vieux Bordeaux

Tranche d'âge:



5-11 ans

Taux d'encadrement des jeunes:

72 enfants le soir

18 enfants le matin

Lieu :

Ecole du Vieux Bordeaux

Lieux mis à disposition:

- ◇ La salle du réfectoire: pôle multi-activités (ateliers, ludothèque, jeux de société, mini bibliothèque, etc.), coin calme ;
- ◇ La cour et le préau : pôle dédié aux activités sportives ;
- ◇ La salle détente (à l'étage) : salle d'activités d'expression et de relaxation ;
- ◇ L'atelier: salle d'activités plastiques et de stockage ;
- ◇ Bibliothèque : salle d'activités ludiques, pôle ludothèque, coins lecture et relaxation.
- ◇

Dates:

du 01 septembre 2026 au 02 juillet 2027

Types d'activités

- Différents types de jeux (société, d'extérieur, grands et petits jeux, etc.);
- Activités de plein air (jeux de ballons divers, jeux de raquette et volants, parcours moteurs variés);
- Activités calmes et/ou en autonomie (lecture, jeux d'imitation, de construction, relaxation, musique, ...);
- Activités d'expression et de création diverses (danse, arts plastiques, photographie, encre chinoise, musique, origami, etc.) ;
- Activités ludiques en lien avec le projet interculturel de l'association et du calendrier événementiel (en fonction des activités de l'association et des dispositifs mis en place par nos partenaires).



FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

Inscriptions et informations aux parents

L'accueil périscolaire peut accueillir **72 enfants de 5 à 11 ans** dans le cadre du PEDT. Les inscriptions se déroulent en présentiel sur rendez-vous lors de journées banalisées ou de manière dématérialisée par mail. Elles s'adressent à toutes les familles des enfants inscrits à l'école du Vieux Bordeaux.

L'information aux parents se fait principalement par mail pour tout ce qui reste lié à un enfant spécifique (facturation, suivi d'inscription, demandes particulières, etc.). Le contact téléphonique est également possible pour des contextes plus spécifiques comme un incident particulier, ou une prise de renseignement.

Enfin, un blog va être mis en place par l'équipe d'animation et peut-être un jour par les enfants eux-mêmes (en projet). Il permet de partager avec les familles la tenue de certains temps forts de l'accueil comme les grands jeux, les finalisations d'activités créatives ou, plus simplement, quelques tranches de vie dans la journée des enfants. Des photographies des jeunes peuvent y être vues, ces dernières n'étant en aucun cas publiées sans l'accord écrit des parents.

Les contacts :

Mail: **osoldeportugal.aps@gmail.com**

Tel: **05.56.01.04.19**

L'équipe pédagogique

L'équipe d'encadrement est constituée de 6 personnes :

1 directrice

1 directrice adjointe

et 4 animateur•trice•s

Nous nous efforçons de construire nos équipes d'animations en faisant appel à des animateur.trice.s pouvant être complémentaires sur le terrain en termes de compétences et de type d'activités à proposer.

Rôles et fonctions

La directrice

- o Elle s'assure que l'APS s'inscrit dans une garantie maximale de la sécurité physique, morale et affective de tous les acteurs de l'accueil ;
- o Elle inscrit la globalité de ses actions dans une coopération avec la direction de l'école, l'équipe enseignante, la responsable de site, le personnel technique, les familles et les divers représentants des actions municipales qui convergent sur l'école ;
- o Elle co – anime avec la directrice adjointe les réunions d'équipe, participe aux réunions organisées par les divers services territoriaux et coordonne les actions de l'équipe d'animation en collaboration avec le conseil d'administration de l'association ;

La directrice adjointe

- o Elle s'assure au quotidien que l'APS s'inscrit dans une garantie maximale de la sécurité physique, morale et affective de tous les animateurs de l'accueil ;
- o Elle participe aux projets d'animation et assume ainsi pleinement les rôles et fonctions des animateur•trices (ci- dessous);
- o Elle s'assure de la bonne tenue du pointage pour tous les enfants, elle assure les tâches administratives et gère la facturation des familles en collaboration avec la directrice ;
- o Elle co – anime avec la directrice les réunions d'équipe, et participe en cas d'empêchement de la directrice aux réunions organisées par les divers services territoriaux ;
- o Elle est l'interlocutrice principale des familles mais délègue aussi une partie de la communication extérieure à l'équipe d'animation qui se fait ainsi le relais de ses actions ainsi que de celles de l'association durant les temps d'accueil.

Les animateur•trices

- o Les animateur•trices assurent la préparation, la menée et la fin des activités;
- o Les animateur•trices se font le relais des décisions d'équipe, des directives de l'équipe de direction et des objectifs pédagogiques de ce présent projet; ils et elles font part de leurs idées ou difficultés lors des réunions ;
- o Les animateur•trices travaillent en équipe et permettent une bonne coopération au sein de celle-ci ;
- o Les animateur•trices observent et font observer le règlement intérieur de l'école et le fonctionnement de l'APS, que ce soit vis-à-vis des locaux, du matériel et du groupe ;
- o Les animateur•trices favorisent la coopération avec le personnel enseignant et technique ;
- o Les animateur•trices sont des personnels éducatifs; ils et elles participent aux actions pédagogiques complétées par les familles et l'équipe enseignante et sont là avant tout autre chose pour les enfants. Ils et elles demeurent ainsi au service de ces derniers;
- o Ils et elles sont vigilantes à la sécurité physique, morale et affective des enfants.

ORGANISATION DE L'ACCUEIL

Un accueil est proposé aux familles:

Le matin :

De 7h30 à 8h30

Durant la pause méridienne:

De 11h30 à 13h30

Le soir:

De 16h30 à 18h30

LE MATIN

- ◇ Les animateur•trices aménagent des petits espaces de jeux / d'activités dans le réfectoire (qui sert ici de salle d'activité principale). Ces derniers peuvent se positionner librement sur les divers pôles installés dès leur arrivée sur le site et sont donc ainsi libres d'adopter un rythme répondant à leur besoin afin de rentrer sereinement dans leur journée.
- ◇ Dès 7h30, un cadre serein est instauré afin d'accueillir calmement et de manière échelonnée chaque enfant, quelle que soit son heure d'arrivée. Ce moment doit rester convivial et permettre les échanges entre les enfants ainsi qu'avec les animateur•trices.
- ◇ Des petits jeux collectifs, activités et jeux individuels, coin lecture, jeux de construction sont proposés ainsi que la possibilité de pouvoir ne rien faire. Ce temps constitue aussi un premier contact avec l'enfant avant son entrée dans le temps scolaire et peut aussi permettre un échange avec les familles souhaitant transmettre certaines informations à l'équipe d'animation ou d'enseignant•es quand elles déposent leur enfant. A l'ouverture du portail, les enfants rangent leur pôle d'activité afin de rejoindre leurs camarades dans la cour ou finir calmement ce temps périscolaire en attendant l'entrée en classe en compagnie des animateur•trices.



EN FIN DE JOURNEE

Déroulement:

- ◇ Dans la même dynamique permettant à l'enfant d'amorcer sa journée à son rythme le matin, l'accueil du soir lui permet d'en sortir tout aussi sereinement et se caractérise ainsi comme un pont entre le temps scolaire et le retour auprès des familles
- ◇ L'équipe d'animation garantit encore ici le libre choix de l'enfant dans un espace collectif sécurisé. Elle fait le lien entre l'équipe enseignante et les familles en relayant les informations des uns et des autres. Des échanges réguliers avec les enseignant•e.s, la responsable de site, les divers agents et les familles venant chercher leur enfant permettent d'enrichir ces temps, de proposer des activités adaptées et d'adopter un positionnement d'animateur•trice spécifique pour chaque enfant dans le respect des locaux et du bien-être de chacun.
- ◇ Après avoir pointé les présences des enfants qui se rangent sous le préau, à 16h30, ces derniers s'installent librement en petits groupes pour le goûter (fourni par les familles) à l'intérieur ou à l'extérieur. Le temps du goûter est considéré comme un temps de repas à part entière : à ce titre, l'ambiance se doit d'être apaisée et les enfants sont encouragés à prendre le temps de manger et à rester assis même si leur goûter est terminé afin de perpétuer cette sérénité jusqu'à la fin de ce moment.
- ◇ Le goûter terminé (vers 17h) des pôles d'activités libres ou dirigés par les animateur•trices sont proposés au groupe :
 - Jeux de plein air (extérieur) :
Jeux de ballons (foot, basket, hand), jeux de raquette, badminton, tennis de table, jeux divers (molkky, épervier, etc.),
 - A l'intérieur :
Coin ludothèque, coin lecture, coin jeux de constructions, coin activités plastiques (dessin, peinture, découpage, collage, etc.). L'enfant est libre de se positionner comme il le souhaite et peut aussi simplement ne rien faire ou s'aménager un coin pour échanger tranquillement avec des camarades et/ou jouer en autonomie.
- ◇ L'équipe d'animation propose ponctuellement des grands temps d'animation (grands jeux collectifs, temps forts, etc.) ou des séquences d'animations spécifiques liées à un projet au long cours en vue de la réalisation d'une production finale ultérieure (exposition, spectacle, film, journal, etc.). La nature de ces projets d'animation dépendra des volontés que les enfants exprimeront au cours de l'année mais aussi de la proposition de l'équipe pédagogique.
- ◇ Enfin, un.e animateur•trice gère l'arrivée successive des parents au portail afin de remplir la feuille de présence et leur remettre leur enfant ; ce temps constitue encore un espace d'échange essentiel entre les familles et l'équipe d'animation pour communiquer certaines informations cruciales sur la vie de l'enfant à l'école ou à la maison.

Fonctionnement

◇ Règles de vie

Les règles de vie sont co-écrites par les enfants et l'équipe d'animation. Cette année, nous ferons une table ronde, un animateur prendra des notes pendant que les autres dirigeront et questionneront les enfants.

Un affichage des règles sera fait par les enfants.

LES PAM (PAUSE MERIDIENNE)

◇ Dans toutes les écoles de la ville, il est proposé des activités pendant la pause méridienne pour les enfants des écoles élémentaires. Ces activités sont incluses dans le tarif de la restauration scolaire.

◇ Au vu du fonctionnement de ce dispositif, il est possible de dégager des points forts :

- Proposer **des temps apaisés** avant le repas ou à l'issue de ce dernier dans le respect des rythmes chrono-biologiques de l'enfant ;
- Permettre une **continuité cohérente dans la vie de l'enfant** en faisant le lien entre les temps du matin et celui du soir ;
- Permettre **plus d'interactions et de dialogues** entre les divers acteurs éducatifs (animateur•trice•s, enseignant•e.s, personnels techniques).

◇ Ces temps de pause méridienne ont aussi pour objectif de :

- Intéresser l'enfant à **de nouvelles activités dont il est le principal acteur**. A cet effet, chaque grande nouvelle séquence d'animation commence avec un petit forum pour recueillir les envies de l'enfant ainsi que ses éventuels projets et se termine avec un petit bilan.
- Mettre en valeur ces envies en vue de construire de nouvelles séquences d'animation intégrées plusieurs projets d'animation au long cours (découvrir le monde d'ici et d'ailleurs, développer le sentiment de citoyenneté, etc)

Caractéristiques du public:

Enfants souhaitant se constituer en groupes calmes en marge de la cour de récréation ou voulant prendre part à des activités spécifiques proposées lors de ces temps.

Environnement et contexte:

La PAM se divise quotidiennement en deux temps d'une heure maximum. Dans un premier temps, les animateur•trices pointent et accueillent les enfants dans la cour en veillant à ce que chaque enfant puisse participer à au moins un atelier par semaine minimum. Ensuite le groupe monte calmement dans les salles mises à disposition au deuxième étage ou se déplace dans l'arrière cour pour les jeux en extérieur.

La réalisation des projets énumérés ici seront ici encore dépendantes de la volonté des enfants ainsi que de la faisabilité pour certains d'entre eux :

- **Ludothèque:**

Initiation aux différentes mécaniques de jeux, jeux en autonomie, jeux de plateau géant, découverte de nouvelles formes de jeux / d'enjeux.

- **Arts créatifs:**

Confection d'une fresque, ateliers plastiques, théâtre et jeux d'expression.

- **Jeux coopératifs/collectifs:**

Jeux d'imitation, jeux stratégiques en équipe, grands jeux de constructions, ateliers de prise de décision collective.

- **Jeux d'expression :**

Pictionary, time's up, mimes, petits jeux de rôles, construction de cabanes, théâtre et jeux d'expression.

- **Jeux en extérieur:**

Ludothèque extérieure libre, grands jeux en équipe, sports innovants.

Ces orientations sont indicatives et permettront à l'enfant d'anticiper les activités proposées mais peuvent à tout moment être modifiées au bon vouloir des enfants en fonction de leurs envies.

EVALUATION

Dans le contexte pédagogique que le présent projet induit, nous nous devons d'analyser nos actions.

Pour réunir les éléments d'analyse nécessaires à cette évaluation et afin de pouvoir faire évoluer nos dispositifs et positionnements en vertu de cette dernière, nous nous appuierons sur plusieurs indicateurs.

Ce sont ces mêmes indicateurs qui seront invoqués lors des réunions d'équipe bi-mensuelles, lors des entrevues avec les responsables du Conseil d'Administration de l'association et lors des divers bilans demandés par le service enfance de la mairie et par la CAF.

INDICATEURS QUANTITATIFS

Afin de quantifier la tenue de nos objectifs et la réussite de notre mission, nous nous appuierons sur les données suivantes :

- Taux de remplissage des temps d'activités volontaires (PAM);
- Comptage et analyse des activités réalisés à la demande des enfants ;
- Taux de participations aux divers jeux et ateliers proposés par l'équipe d'animation, prise en compte de la demande de reconduction d'activité émanant des enfants via les outils mis à leur disposition (bilans, carte au trésor des activités, etc.).

INDICATEURS QUALITATIFS

Afin d'évaluer la pertinence de nos actions vis-à-vis de nos objectifs pédagogiques, nous nous appuierons sur les données suivantes :

- En réunion d'équipe, analyse régulière et réflexion autour de chaque enfant participant à l'accueil en s'appuyant sur son enthousiasme observé, sa dynamique dans le groupe, ses envies affichées, ses besoins et, éventuellement, le positionnement de sa famille ou de son enseignant•e ;
- Analyse systématique de nos jeux et ateliers, sous la forme de petits forums avec les enfants, éventuellement, de manière individuelle, ensuite, et en réunion d'équipe, enfin ;
- Recueil des envies et besoins des enfants via plusieurs canaux d'informations : ile au trésor des activités, petits forums, discussions informelles, information des familles ou de l'équipe enseignante ;
- Dialogue permanent avec les familles, de manière informelle lors des temps d'accueil, en rendez-vous avec la directrice adjointe et/ou la directrice, si la situation l'exige, et via de nouveaux canaux de communication (blog, petit journal, etc)

REGLEMENTATION ET ENGAGEMENT

Dans le cadre du plan Vigipirate une attention particulière est portée aux entrées et sorties de l'accueil.

LA REGLEMENTATION

...et les autres cadres réglementaires

- ◇ Chacun doit respecter les cadres de la loi française, de la réglementation et du règlement intérieur de l'école ;
- ◇ Chacun doit être attentif au rythme de chaque participant à l'accueil et ne pas porter atteinte à la condition physique et morale d'autrui.
- ◇ A travers sa participation régulière aux conseils d'école, la directrice se fera ainsi le relais du règlement intérieur de l'école et veillera à ce que les règles de vie de l'APS (décrites plus haut) s'articulent avec celles des temps scolaires.
- ◇ La directrice adjointe en collaboration avec la directrice se fait le relais des règles de vie appliquées dans les autres temps de la vie de l'enfant à l'école, notamment à travers l'amélioration concertée et l'utilisation d'une échelle de sanction collective si nécessaire (construite collégialement en 2020 avec la direction de l'école) ou d'outils de réflexion sur le comportement (contrats de confiance avec l'enfant). Elle pourra également participer à certains conseils éducatifs en association avec les corps enseignants et municipaux.

LA SECURITE MORALE ET AFFECTIVE

Le bien-être de l'enfant est lapriorité:

Un climat de confiance et de sécurité sera privilégié à travers le dialogue avec celui-ci. Ainsi les animateur•trices se référeront toujours au cadre posé dans le présent projet et évitera toute contradiction dans son positionnement vis-à-vis de son équipe et de tout autre acteur de l'école dans un souci évident de cohérence vis-à-vis de l'enfant.

Dans un contexte de non-respect du cadre ou de conflit entre enfants, les ani-mateur•trices se positionneront toujours de manière bienveillante en arbitre plutôt qu'en justicier:

- ◇ **Ils et elles privilégieront l'écoute**, s'appuieront sur le ressenti des enfants pour les aider à régler leur conflits, à comprendre leurs actes, à réviser leurs erreurs ;
- ◇ Ils et elles opteront systématiquement pour une **sanction réparatrice ou proportionnelle** plutôt qu'une punition sans lien avec l'acte en question ;
- ◇ **Ils et elles n'infligeront ainsi en aucun cas des sanctions punitives, privatives ou humiliantes .**